

## VILLE DE PONT-DE-CLAIX

### DECISION DU MAIRE n° 023 / 2022

Service : Assurances  
Tel : 04.76.29.86.73  
ref. : GG/HDC

#### **OBJET : ENCAISSEMENT INDEMNITÉS D'ASSURANCE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-17, L 2122-18, L 2122-22, L 2122-23

VU la délibération n° 1 du Conseil Municipal du 4 juin 2020 déléguant à Monsieur le Maire les pouvoirs prévus par le Code Général des Collectivités Territoriales et en cas d'absence ou d'empêchement du Maire au Premier Adjoint, puis à défaut aux adjoints pris dans l'ordre du tableau

VU l'arrêté du Maire n°017/2021 du 30 avril 2021 portant délégation de fonction et signature à Monsieur Sam TOSCANO, 1er Maire-Adjoint et notamment subdélégation des attributions du Conseil Municipal indiquées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de marchés publics

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal d'accepter les indemnités d'assurances relatives aux dommages subis par la ville

#### **DECIDE**

D'ACCEPTER les indemnités suivantes :

SINISTRE	DATE	MONTANT	COMPAGNIE
Candélabre rue des Collines	05/06/19	411,40 €	SMACL
Remboursement complémentaire du candélabre rue des Collines percuté par un véhicule			

Portail Services Techniques	20/08/21	839,88 €	SMACL
Remboursement du portail des Services Techniques percuté par un véhicule			

Le montant de la recette est de 1 251,28 €

Cette recette est inscrite au budget 2022 – 020/7788

**Acte rendu exécutoire par :**

- dépôt en Préfecture le 05 avril 2022
- publication le 05 avril 2022
- et notification service assurances

A PONT DE CLAIX, le 28/03/2022

Pour le Maire,  
Et par délégation, Le Maire-Adjoint  
M.NINFOSI



*M. Ninfos*



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : COMMUNE DU PONT DE CLAIX**

**Utilisateur : TSIGRIS Gaelle**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Numéro de l'acte :	DEC_2022_023
Date de la décision :	2022-03-28 00:00:00+02
Objet :	Encaissement indemnités d'assurance d'un montant de 1251.28 euros
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10.1 - Régie de recettes
Identifiant unique :	038-213803174-20220328-DEC_2022_023-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
038-213803174-20220328-DEC_2022_023-BF-1-1_0.xml	text/xml	937
Nom original :		
DEC_2022_023assur.pdf	application/pdf	110852
Nom métier :		
99_BU-038-213803174-20220328-DEC_2022_023-BF-1-1_1.pdf	application/pdf	110852

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	5 avril 2022 à 09h48min49s	Dépôt initial
En attente de transmission	5 avril 2022 à 09h48min50s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 avril 2022 à 09h48min51s	Transmis au MI
Acquittement reçu	5 avril 2022 à 09h49min02s	Reçu par le MI le 2022-04-05